

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU
DISPARUES المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

RAPPORT D'ACTIVITES Année 2004

SOMMAIRE

- I. Bref Historique**
- II. Nos activités en Algérie**
- III. Nos activités en France**
- IV. Nos activités au niveau international**
- V. Conclusion**

I. Bref Historique

Les disparitions forcées en Algérie, survenues après l'arrêt du processus électoral en janvier 1992 et l'instauration d'un état d'urgence permanent, sont un phénomène encore mal connu, à la fois dans son contexte historique et dans son ampleur. Le gouvernement algérien a longtemps nié cette pratique et durement réprimé ceux qui tentaient de la dénoncer. Depuis 1998, grâce à l'action de familles de disparus, le sujet des disparitions a peu à peu émergé sur la scène publique internationale et nationale. C'est depuis cette date que plusieurs familles de disparus se réunissent chaque mercredi devant le siège de l'Observatoire Nationale des droits de l'homme (ONDH) à Alger remplacé en 2001 par un autre organisme étatique, la Commission Nationale Consultative pour la Promotion et la Protection des droits de l'homme (CNCPPDH). En 1999, après l'organisation d'une tournée des familles de disparu(e)s auprès des différents gouvernements européens, le Collectif des Familles de disparu(e)s (CFDA) est créé à Paris sous l'impulsion de quelques familles de disparus et à leur tête, Nassera Dutour. Le travail mené par le CFDA, en France mais aussi en Algérie, permettra de créer en Algérie, une association de familles dénommée SOS Disparu(e)s. Non reconnue par le gouvernement algérien malgré de nombreuses demandes d'agrément, c'est grâce au travail mené par le CFDA et grâce à la couverture juridique allouée par la Ligue Algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) que SOS disparu(e)s existe aujourd'hui à Alger.

Le 11 septembre 2003, le Président de la République algérienne, M. Abdelaziz Bouteflika, instaurait par voie de décret présidentiel n° 01-71, un "mécanisme" ad hoc chargé, dans le cadre de la CNCPPDH, de s'occuper spécifiquement de la question des disparitions. Cette « sous-commission », créée pour une durée de 18 mois et présidée par Farouk Ksentini a, entre autres pour missions principales d'identifier les cas d'allégations de disparition, de faire entreprendre par les autorités compétentes toutes les recherches nécessaires, de concevoir, en liaison avec les autorités publiques les mesures d'aide et d'indemnisation au profit des ayants droits des personnes disparues et, enfin, d'assurer le rôle d'interface entre les institutions publiques et les familles de disparus.

Cette commission ad hoc a entrepris durant l'été 2004, soit 10 mois après sa création, une campagne de convocation de toutes les familles. Celles-ci se sont rendues par milliers au siège de la CNCPPDH afin d'y remplir un questionnaire. Officiellement, ces convocations avaient pour objet de réactualiser les données de la CNCPPDH sur les dossiers de disparus avant de réaliser un rapport final devant être remis au Président Abdelaziz Bouteflika début 2005. Dans les faits, si le questionnaire reprenait les principales informations relatives à la disparition, il effectuait aussi une sorte de sondage sur la position des familles vis-à-vis d'une possibilité d'indemnisation. De plus, aucune assistance n'était permise aux personnes convoquées individuellement, alors que beaucoup sont illettrées et aucune copie du questionnaire remplie n'était donnée aux familles.

Le CFDA et SOS Disparu(e)s, alertés par les familles déjà convoquées ont dû concentrer tous leurs efforts afin d'exprimer leur désaccord vers ce qui semblait une volonté de clore les dossiers de disparition sous des promesses financières.

Cette campagne aujourd'hui terminée, M. Farouk Ksentini affirme que dans le rapport final qu'il remettra au nom de la Commission ad hoc le 31 mars 2005, la Commission a traité 6 141 cas de disparitions et que environ 75 % des familles se sont prononcées en faveur de l'indemnisation ou aide sociale.

Enfin, le 31 octobre, le Président Bouteflika a annoncé qu'il se positionnait en faveur d'une amnistie générale qui pourrait être soumise au référendum au printemps 2005. Cette annonce a renforcé la détermination du CFDA à redoubler ses efforts afin de lutter contre l'application d'une telle mesure qui consacrerait l'impunité des auteurs de crimes de disparitions forcées et le déni de tous leurs droits aux victimes directes et indirectes.

II. Nos activités en Algérie

➤ *Rassemblement national à Alger, juin 2004*

Un rassemblement national a eu lieu devant la Présidence de la république à El Mouradia à Alger le 20 juin 2004. Des familles de disparu(e)s de toutes les régions d'Algérie s'étaient regroupées pour exprimer leur désaccord après avoir eu connaissance de propositions du président Abdelaziz Bouteflika et publiées dans le quotidien arabophone « El chourouk el youmi » le 6 juin 2004. Dans cet article, des sources informées affirmaient qu'une commission nationale chargée d'examiner les dossiers de disparus déposés auprès du ministère de l'Intérieur serait créée. Selon ces sources, cette commission aurait à traiter en priorité des dossiers impliquant des services officiels de l'Etat, de plus, une indemnisation de 14 millions de dinars serait versée aux familles. Ce rassemblement s'est achevé par le dépôt de la pétition adoptée à la fin du Séminaire de Paris en février 2004 et réclamant la création d'une Commission Vérité et Justice que les mères de disparus souhaitaient remettre au Président de la République.

Devant le refus du conseiller à la présidence de permettre aux mères d'accéder au palais, celles-ci ont entamé une marche spontanée vers le siège de la Commission Nationale Consultative pour la Promotion et la Protection des droits de l'Homme. Une délégation a été reçue par M. Bouceta, secrétaire général de la Commission, qui a tenu aux mères les propos suivants : « *Le mieux était d'accepter l'indemnisation. Vous prenez un certificat de décès, vous prenez l'indemnisation et si un jour vos enfants reviennent, cela ne vous coûte que deux témoins pour aller à la mairie les faire enregistrer* ».

➤ *Rencontre avec les autorités algériennes, mai / juin 2004*

En lien avec l'établissement du mécanisme *ad hoc*, le CFDA a profité de sa tournée en Algérie pour rencontrer de hautes personnalités algériennes.

Une délégation de 15 membres de SOS Disparu(e)s et Nassera Dutour pour le Collectif se sont entretenus avec le Président de la Commission ad hoc, Mustapha Farouk Ksentini. La délégation a proposé à M. Ksentini de résoudre des cas de disparitions en lui soumettant vingt dossiers spécifiques contenant toutes les données propres à établir la Vérité et de la Justice : noms des auteurs présumés, témoignages certifiés, etc. La délégation a ainsi suggéré au Président de la Commission *ad hoc* de procéder à des confrontations entre auteurs, victimes et

témoins dans le cadre de sa mission. Cependant, M. Ksentini a rejeté la proposition prétextant simplement que cette méthode était « impossible » à appliquer.

Cette même délégation de familles de disparu(e)s a également été reçue le 29 juin 2004 par Sid Ahmed Ghozali, ancien chef du gouvernement sur sa demande.

Sans être très explicite sur cette hypothèse, Sid Ahmed Ghozali semblait avancer le principe de « pardon » comme une forme de résolution du dossier des disparitions.

Les familles de disparu(e)s, ont naturellement réagi à ses propos et lui ont expliqué que le « pardon » revêtait à leurs yeux un caractère secondaire dans le règlement des disparitions et qu'il ne pouvait en aucun cas se substituer à l'établissement de la Vérité et de Justice.

➤ *Permanence de SOS disparu(e)s devant le siège de la CNCPPDH, août 2004*

Durant le mois d'août, une permanence a été assurée par des membres de SOS disparu(e)s durant 15 jours devant le siège de la CNCPPDH. Cette présence était destinée à rencontrer les familles de disparus se rendant aux convocations du mécanisme *ad hoc*. Munis de papiers fournissant l'adresse de l'association à Alger, cette opération a permis de rentrer en contact avec de nombreuses familles qui ne connaissaient pas l'existence de l'association. L'impact de cette opération a été important pour le travail effectué par SOS disparu(e)s puisque, au cours de cet été, beaucoup de familles, n'habitant souvent pas Alger, se sont rendues au siège de l'association rue Volta et plus de cinq nouveaux dossiers de disparition ont pu être constitués chaque jour par les salariés de l'association.

➤ *Conférence de presse, 21 août 2004*

Dans le cadre de la campagne de protestation engagée durant l'été 2004 par le CFDA et SOS disparu(e)s, les deux associations ont organisé le 24 août 2004 au siège de SOS à Alger une conférence de presse. Celle-ci visant avant tout à faire entendre les craintes des familles et de leurs représentants sur le procédé de la Commission *ad hoc* visant à sonder les familles convoquées sur leur position vis-à-vis d'une possible indemnisation. Nassera Dutour ainsi que des représentants de SOS disparu(e)s, Maître Zeroual de la LADDH et des mères de disparus ont longuement expliqué aux journalistes que les disparus n'étaient pas à vendre et que la Vérité et la Justice devaient être faites.

➤ *Conférence de presse, 7 septembre 2004*

Une seconde conférence de presse s'est tenue le 7 septembre dans les bureaux de SOS disparu(e)s avec, cette fois-ci, SOS disparu(e)s, le CFDA et l'association Somoud des victimes du terrorisme afin d'interpeller une nouvelle fois les autorités sur les attentes des familles, notamment l'ouverture des charniers et l'identification des corps.

➤ *Marche nationale, 5 octobre 2004*

Le CFDA et SOS disparu(e)s ont organisé un grand rassemblement national le 5 octobre 2004 devant le palais présidentiel à Alger. Cette manifestation qui a reçu de nombreux soutiens visait à montrer aux autorités algériennes la mobilisation nationale des familles de disparu(e)s. De nombreux comités de famille venant de Oran, Constantine, Relizane, Jijel, Médéa etc. se sont rendus à Alger pour dénoncer publiquement le principe de l'indemnisation proposée par la Commission *ad hoc*. Cependant, devant l'important dispositif policier déployé sur la place, les manœuvres d'intimidation et les arrestations massives, la marche n'a pu avoir lieu.

Toutefois, la presse nationale ainsi que l'Observatoire des défenseurs des droits de l'homme s'est largement fait l'écho de la répression endurée par les familles de disparus.

III. Nos activités en France

➤ *Séminaire « Commission vérité et justice en Algérie », 28 février 2004*

Le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie a organisé un séminaire fermé à Paris le 28 février 2004, sur le thème : *Disparitions forcées en Algérie : Comment établir une commission nationale pour la vérité et la justice*. Ce séminaire, qui a demandé d'intenses efforts pour sa préparation ainsi que de nombreux voyages en Algérie, a réuni 52 participants. Parmi ceux-ci, des personnalités politiques, tels que Hocine Aït Ahmed, président du Front des Forces Socialistes, Abdelhamid Brahimi, ex- Premier ministre, Abdelhamid Mehri, ancien secrétaire du FLN, Me Ali Yahia Abdenour, président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) était aussi présent avec M. Mohamed Harbi, historien, ainsi que des représentants des familles de disparus accompagnés de leurs avocats. De nombreuses ONG étaient aussi représentées comme la Ligue des Droits de l'Homme, la FIDH, Amnesty International, secrétariat international de Londres et la section française, le CCFD, l'International Center for Transitional Justice, Algeria watch, et le réseau euro-méditerranéen pour les droits de l'Homme.

A l'issue de ce Séminaire, une résolution a été adoptée à l'unanimité dans laquelle les participants appellent le gouvernement algérien à respecter ses obligations en matière de droit international humanitaire et droit international des droits de l'homme et lui demandent d'étudier les conditions pour la création d'une Commission Vérité et Justice.

De plus, un Groupe de travail et de réflexion a été créé afin de poursuivre, au cours de réunions ponctuelles, la rencontre des experts et défenseurs des droits de l'homme pour réfléchir sur les conditions propices à la création d'une Commission Vérité et Justice.

➤ *Diffusion de la résolution et appel à signatures, février 2004*

La résolution issue du Séminaire a fait l'objet d'une large diffusion à la fois par les mailing listes du CFDA ainsi que sur le site Internet du Collectif (www.disparus-dz.org). Grâce à cette diffusion, plus de 1000 signatures ont pu être récoltées jusqu'à aujourd'hui.

➤ *32^{ème} session du Tribunal Permanent des Peuples, 5-8 novembre 2004*

En juin 2003, le Comité « Justice pour l'Algérie » soutenu par plusieurs ONG algériennes, françaises et internationales, dont le CFDA, a saisi le Tribunal Permanent des peuples (TPP) d'une requête visant à faire juger par ce tribunal d'opinion, international et indépendant, les violations des droits de l'homme commises en Algérie entre 1992 et 2004.

Le CFDA a contribué activement à la mise en place de cette future session. Il a tout d'abord établi un rapport complet sur les disparitions forcées en Algérie, rapport qui est venu compléter la documentation fournie aux membres du tribunal pour assister ses délibérations. Nassera Dutour s'est ensuite chargée de contacter les associations en Algérie ainsi que les familles afin de trouver des témoins désirant venir raconter leur histoire devant le jury du TPP. Par la suite, il a été nécessaire d'assister les témoins algériens dans l'obtention des visas et le financement du voyage entre la France et l'Algérie.

Du 5 au 8 novembre 2004, sous la présidence du magistrat italien, Salvatore Senese, le TPP a tenu sa session du 5 au 8 novembre 2004 à la Mairie du XII^e. Après une 1^{ère} journée consacrée aux interventions des experts, plusieurs témoins dont 3 membres de familles de disparus et 4 avocats algériens, ainsi que Nasser Dutour ont pu témoigner de la tragédie humaine des disparitions en Algérie.

Le 8 novembre 2004, au terme de sa session, le TPP a organisé une conférence de presse au cours de laquelle le Président a énoncé la sentence du Tribunal condamnant les violations aux droits de l'homme commises en Algérie à la fois par les groupes armés islamistes et par les agents de l'Etat. Dans le texte de cette sentence disponible sur le site <http://www.algerie-tpp.org>, le TPP a reconnu l'Algérie coupable de crimes contre l'humanité au terme de l'article 7 du Statut de la Cour pénale internationale notamment pour les crimes de disparitions forcées.

➤ *Opération de Parrainage des disparus avec les sections ACAT-France*

A de nombreuses reprises, le Collectif a tenu des réunions avec l'ACAT, organisation qui continue à œuvrer auprès des familles de disparu(e)s. Myriam Blein et François Ferrand ont fait un bilan des travaux réalisés avec cinquante groupe de l'organisation en faveur des disparus. Comme par le passé, des groupes de l'ACAT ont proposé de parrainer des disparus et de faire le suivi des dossiers en vérifiant notamment les indications et en recoupant toutes les informations concernant l'enlèvement. 50 dossiers de disparition documentés ont été transmis par le CFDA à l'ACAT afin que ceux-ci fait l'objet d'un parrainage individuel dans plusieurs sections de l'ACAT France.

➤ *Campagne sur les disparitions forcées en Algérie de l'ACAT France, Novembre / Décembre 2004*

L'ACAT France a lancé une Campagne nationale visant à sensibiliser l'opinion française sur les disparitions forcées en Algérie. L'objectif de la campagne était de soutenir les familles de disparus en Algérie dans leur combat pour la vérité et le Justice. Pour son organisation, le CFDA a fourni l'essentiel des informations ainsi que des photos devant servir à illustrer des cartes postales de l'ACAT destinées à être renvoyées au Président Bouteflika (voir le site <http://www.acat.asso.fr>; pétitions).

Un grand rassemblement a également été organisé le 3 décembre 2004 sur le parvis de Notre Dame afin de récolter de nouvelles signatures en faveur d'une demande de vérité et de justice pour Bouteflika.

➤ *Réunion des associations de familles de disparus au siège de la FIDH, novembre 2004*

Le 9 novembre 2004, une réunion réunissant plusieurs représentants d'organisations de familles de disparus s'est tenue au siège de la FIDH à Paris. Cette réunion s'est inscrite dans le cadre d'une tournée de plusieurs semaines organisée par un programme néerlandais « Linking Solidarity » créé en 1995 pour lier les associations de familles de disparus entre elles. Présidée par le directeur de la FIDH, ce fut l'occasion pour des membres de familles de disparus algériens ainsi que deux avocats des familles de rencontrer d'autres représentants de familles de disparus et notamment des membres de l'AFAD, de l'AFAPREDESA et du RADIF.

La réunion a principalement porté sur le processus d'élaboration actuelle d'un projet de convention internationale pour la protection des personnes contre les disparitions forcées, il a

été décidé en accord avec toutes les familles de rédiger un document destiné aux gouvernements des pays européens, qui se sont jusqu'à présent peu impliqués dans ce processus, afin de leur réaffirmer l'importance d'un tel instrument.

➤ *Action de sensibilisation de l'association Amitié Solidarité avec le Peuple Algérien (ASAPA), 13 au 27 novembre 2004*

L'association Amitié Solidarité avec le Peuple algérien (ASAPA), basé à Evry (France) a entrepris une action de sensibilisation durant 15 jours sur la question des disparus d'Algérie. Cette action entreprise sous l'impulsion de Lakhdar Bensalah, lui-même frère de disparu, a été réalisée avec la collaboration active du CFDA qui a fourni à l'ASAPA les quelques 800 photos destinées à constituer une fresque des disparus. L'inauguration de cette fresque a eu lieu le 13 novembre, place des Terrasses de l'Agora à Evry en présence notamment de MM. Michel Berson, président du Conseil général, et Manuel Valls, député-maire d'Evry, ainsi que de Nassera Dutour, porte-parole du CFDA. Durant cette quinzaine de sensibilisation, la MJC d'Evry a présenté une exposition de peintures, œuvres d'un jeune algérien élève de l'école d'architecture d'Alger, disparu à l'âge de 19 ans. Le 27 novembre, la manifestation s'est achevée par la lecture de la pièce de l'auteur dramatique algérienne Fatima Gallaire « la beauté de l'icône » suivie d'une conférence débat.

IV. Nos activités internationales

➤ *Séminaire régional « Les Commissions vérité et réconciliation : l'expérience marocaine », Rabat, Mars 2004*

Ce séminaire a été organisé à Rabat, au Maroc du 25 au 27 Mars 2004 par la FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme) et en partenariat avec l'AMDH (Association marocaine des droits humains), l'OMDH (Organisation marocaine des droits humains) et le FVJ, (Forum marocain pour la vérité et la justice). Le séminaire a bénéficié du soutien scientifique du Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ) et du soutien financier de la Commission européenne.

Le Collectif des Familles de disparus en Algérie a participé avec un grand intérêt ce séminaire qui abordait des thèmes qui touchaient aux principales préoccupations, notamment ceux touchant aux questions de justice, de réparation et des conditions de réconciliation nationale. Des représentants de pays comme la Sierra Leone et le Chili a permis de faire partager les expériences de justice transitionnelle. Nassera Dutour est intervenue afin de faire part aux représentants des violations des droits de l'homme en Algérie et de la volonté de créer une Commission Vérité et Justice en Algérie.

➤ *Séminaire Justice en Méditerranée, juin 2004*

Organisé par le Réseau Euro méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) en collaboration avec l'ADFM, l'AMDH et l'OMDH avec le soutien de la Commission européenne et de SIDA (organisation suédoise de soutien à la promotion de la démocratie), ce séminaire a eu pour objet de présenter le rapport général sur l'état de la justice dans les pays sud méditerranéens (Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Jordanie, Syrie, Liban, Israël et Palestine). Un rapport, amendé pendant le séminaire a déterminé quel degré de conformité du système judiciaire au standard juridique international déterminant les conditions d'une « bonne justice » ; quelle est la réalité du fonctionnement de la Justice quand les pays se conforment à ce standard juridique? Des débats étaient articulés autour de « la dépendance et

les vellités d'indépendance du système judiciaire » ainsi que sur « l'indépendance de la justice, la justice constitutionnelle et l'Etat de droit ».

Le séminaire s'est achevé sur l'élaboration de propositions de suivi qui comprennent : la diffusion du rapport et des recommandations, l'interpellation annuelle des gouvernements, l'approche des parlementaires dans le but de leur faire déposer des propositions de loi visant à supprimer les juridictions d'exception etc. Le REMDH doit entre autres soutenir des initiatives de recours de légalité et de constitutionnalité au sujets des tribunaux d'exception

➤ *Plate-forme non gouvernementale EUROMED, juin 2004*

Le CFDA a participé à la première réunion élargie de la plate-forme non gouvernementale Euromed les 25 et 26 juin à Limassol (Chypre). C'est dans le prolongement du Forum civil Euromed, qui s'est tenu du 28 au 30 novembre 2003 à Castelvoturno (Naples) et avec la volonté de le réformer que cette plate-forme a été organisée sous le signe de l'élargissement et de la rénovation. De nombreux représentants de réseaux d'ONG et d'association (nationaux, régionaux, locaux etc.) ont donc contribué à la réflexion sur sa structuration, adopté une charte et un programme et établi un mandat de travail pour un nouveau groupe de suivi. Il a notamment été question du rôle et de la place de la société civile dans le cadre du partenariat Euromed et de son évolution.

➤ *Université d'été du Centre de documentation et d'information et de la formation en droits de l'Homme, 19-26 juillet 2004, Rabat.*

Nassera Dutour, porte parole du CFDA, Sofiane Chouiter de Constantine et Amine Sidhoum, d'Alger, avocats des familles et membres de SOS disparu(e)s ont participé du 19 au 26 juillet 2004 à l'Université d'été du Centre de Documentation d'information et de Formation aux droits de l'Homme à Rabat. En partenariat avec le Centre International de Justice Transitionnelle (ICTJ) de New York, le thème de cette rencontre était axé sur le thème de la Justice transitionnelle et les invités représentaient plusieurs pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Les participants ont participé à de nombreuses conférences et débats animés par des membres de l'ICTJ, dont Hanny Megally, sa présidente.

➤ *4^{ème} réunion préparatoire du Forum social méditerranéen, 24 au 26 septembre 2004, Malaga.*

Nassera Dutour a pris part à la IV^e assemblée préparatoire du Forum social méditerranéen (FSMed) qui s'est tenu du 24 au 26 septembre 2004 à Malaga, en Espagne. Dans le cadre de la définition des thèmes et des axes thématiques du Forum de Barcelone prévu pour juin 2005, le projet d'une conférence sur les droits de l'Homme en Algérie a été maintenu, et le CFDA a également obtenu que le thème de cette conférence soit élargi sur la question des disparitions forcées et de la lutte contre l'impunité. De plus, un séminaire sur les disparitions forcées en Algérie a été programmé. Enfin, Nassera Dutour s'est aussi vu confier, à la demande de l' « Assemblée des femmes », la réalisation d'un séminaire.

➤ *Session informelle du Groupe de travail chargé de l'élaboration d'une convention internationale contre les disparitions forcées, octobre 2004.*

Du 5 au 8 octobre 2004, le CFDA a poursuivi sa participation, grâce à la FIDH, à la session informelle du groupe de travail intersession à composition non limitée en charge de

l'élaboration d'un instrument de droit contraignant pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées à Genève.

➤ *Dépôt de nouveaux dossiers de disparitions au Groupe de travail des Nations Unies et de communications individuelles au Comité des droits de l'homme des Nations Unies.*

Le CFDA a déposé 100 nouveaux dossiers de disparition forcée, rejoignant ainsi les 4000 dossiers déjà déposés par le Collectif depuis 1998 au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires des Nations Unies. Le Collectif a ainsi pu faire connaissance et s'entretenir de la nouvelle personne chargée, au sein de ce groupe, de traiter les dossiers relatifs à l'Algérie.

De même, deux nouvelles plaintes ont également été remises, en mains propres, au Comité des droits de l'Homme des Nations Unies en vertu de la procédure de communications individuelles. Cette procédure, instaurée depuis 1976 pour contrôler le respect par les Etats parties des obligations énoncées dans le Pacte relatif aux droits civils et politiques de 1966, permet à un particulier ou à une association victime d'une violation de la faire constater par le Comité des droits de l'Homme. L'Algérie ayant ratifié le Pacte de 1966, le Collectif a déposé une première plainte en 2003. Cette année, deux nouvelles plaintes concernant la disparition de deux jeunes hommes à Alger, ont été rédigées puis remises.

➤ *Adhésion au Réseau euro méditerranéen des droits de l'homme, octobre 2004*

En 2004, le CFDA a entrepris les démarches pour devenir membre adhérent du Réseau euro méditerranéen des droits de l'homme. Cette adhésion a été accueillie favorablement en Octobre 2004 et va permettre au Collectif d'intégrer est un réseau regroupant des organisations des droits de l'homme établies dans plus de 20 pays de la région euro-méditerranéenne. Le REMDH fut fondé en janvier 1997 avec pour objectif général de contribuer à la protection et la promotion des principes des droits de l'homme inscrits dans la Déclaration de Barcelone de novembre 1995 et dans les accords d'association bilatéraux conclus entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens. L'Algérie ayant conclu un tel accord en 2001.

➤ *Session du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires des Nations Unies, novembre 2004*

Le 10 novembre 2004, Nassera Dutour s'est rendue à Genève afin de présenter l'association aux nouveaux experts du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires des Nations Unies lors de la session du 8 au 15 novembre 2004. Mme Dutour a ainsi pu faire connaissance avec les nouveaux membres et expliquer aux experts la problématique des disparitions forcées dans le cadre de la situation algérienne.